

JOUR DE PRIERE NATIONALE LE 3 JANVIER

LE gouvernement du Canada vient de lancer une proclamation, fixant le dimanche, 3 janvier, " comme jour d'humble prière et d'intercession à Dieu Tout-Puisant, pour la cause entreprise par les nations alliées, pour ceux qui exposent leur vie sur les champs de bataille, et pour une paix prochaine, basée, non sur la haine, mais sur la bonne entente, afin que cette paix soit durable ". Le gouvernement impérial de son côté, avait déjà fixé le même jour pour le même objet, après consultation avec les autorités religieuses.

On sait, au reste, que depuis le début de la guerre, des prières publiques et des cérémonies spéciales se font dans nos diocèses et dans nos paroisses. Les fidèles se pressent en foule dans les églises pour y prendre part.

Toutefois, afin de donner à ces prières et à ces appels, invoquant le secours de Dieu, un caractère plus sensiblement national, Mgr l'archevêque a pensé qu'il serait bon de convoquer tous les catholiques de son diocèse à s'unir, en un jour déterminé, dans une supplication solennelle. Et il lui a paru que cette pensée pourrait être réalisée le jour même fixé par les proclamations dont nous avons parlé.

Le dimanche, 3 janvier prochain, sera donc, dans tout le diocèse de Montréal, un jour de prière nationale.

Les fidèles sont invités à faire ce jour-là la sainte communion, ou quelque autre acte de piété personnelle.

Au prône de toutes les messes, on dira cinq *Pater* et cinq *Ave*, avec trois fois l'invocation : *Coeur Sacré de Jésus, ayez pitié de nous.*

Après la grand'messe, on chantera le psaume *Miserere* ; et au salut, l'invocation : *Da pacem Domine.*

Communication officielle.